

# Atelier de formation des points focaux produits vétérinaires

Restructuration des cycles de formation pour les points focaux des produits vétérinaires

21-23 janvier 2025  
Tunis, Tunisie

## Les produits vétérinaires :

### Un outil vital pour le développement de la santé et le bien-être animal

#### Considérations :

1. L'Assemblée mondiale des délégués, lors de sa 77<sup>ème</sup> session générale, dans la recommandation N° 25 sur les produits vétérinaires, préconise clairement à l'OMSA de renforcer ses actions et de poursuivre le développement d'une stratégie cohérente dans ce domaine.
2. La position de l'OMSA sur les produits vétérinaires reflétée dans son cinquième plan stratégique (2011-2015) adoptée lors de sa 78<sup>ème</sup> session générale en mai 2010.
3. La Stratégie de l'OMSA sur l'utilisation des antimicrobiens et l'utilisation prudente des antimicrobiens, adoptée en 2016.
4. Le Mandat du point focal national de l'OIE « OMSA » pour les produits vétérinaires.
5. Les 7 cycles précédents de formation des Points Focaux (PF) Produits Vétérinaires.
6. La position de l'OMSA sur le bien-être des animaux et les lignes directrices sur le raffinement, la réduction et le remplacement des essais de sécurité sur les animaux de laboratoires concernés.
7. L'article publié par l'OMSA intitulé « [Résultats de l'enquête sur les agents antiparasitaires et la résistance chez les animaux terrestres et aquatiques dans la région africaine](#) », en septembre 2020.
8. Le document publié en 2021 par l'OMSA intitulé « [Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage](#) », avec les recommandations de la gestion de la résistance aux anthelminthiques.
9. Le manuel publié en février 2023 par l'OMSA « [Comment mettre en place un système de pharmacovigilance pour les médicaments vétérinaires](#) ».
10. La participation des points focaux produits vétérinaires et des organisations partenaires de l'OMSA aux forums du VICH (membres actuels de l'Afrique : Maroc, Burkina Faso, Nigeria, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, Botswana, Egypte, Rwanda, SADC, EAC, UEMOA, l'Afrique du Sud membre observateur du VICH).
11. L'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) sur la résistance aux antimicrobiens par 34 des 54 pays membres de la région africaine.
12. Les rapports annuels de l'OMSA sur les agents antimicrobiens destinés aux animaux.
13. Le programme d'appui à la législation vétérinaire du [PVS](#)
14. Le Septième plan stratégique de l'OMSA 2021-2025.



Organisation mondiale  
de la santé animale

[www.woah.org](http://www.woah.org)  
[www.flemingfund.org](http://www.flemingfund.org)



The  
Fleming Fund

## **Recommandations :**

1. Le passage des cycles de formation des PF à une nouvelle phase de restructuration des séminaires de formation selon un nouveau concept dans le but de :
  - i) Tirer parti de la dynamique et renforcer l'engagement des points focaux (PF),
  - ii) Structurer les cycles de séminaires (CS) des PF pour mieux répondre à l'hétérogénéité des besoins et aboutir ainsi à une synergie entre les pays,
  - iii) Concevoir des programmes de CS paramétrés avec une approche axée sur les résultats,
  - iv) Coordonner les leads, les mettre en synergie et, à terme, fournir une vision holistique aux PF,
  - v) Utiliser les outils pédagogiques et technologiques disponibles,
  - vi) Etablir un plan de suivi et d'évaluation permettant de définir les prochains Cycle de Séminaires (CS)
2. Le nouveau modèle des séminaires de formation se concentrera sur :
  - i) La diffusion des connaissances,
  - ii) L'autonomisation orientée vers les résultats souhaités,
  - iii) Le brainstorming sur l'orientation future des séminaires en utilisant différentes méthodologies, y compris les travaux de groupe et l'analyse des lacunes.
3. Les séminaires de formation doivent aborder, entre autres, les sujets suivants pour atteindre des objectifs précis :

### **A. Produits vétérinaires**

- i. Harmonisation : améliorer l'accès à des produits vétérinaires répondant aux normes de qualité en Afrique :
  - Améliorer et harmoniser la législation dans l'ensemble de la région africaine en augmentant le nombre de procédures d'enregistrement communautaires [par exemple, les procédures de reconnaissance mutuelle (PRM) dans la Communauté de développement de l'Afrique australe SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la procédure communautaire dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)].
  - Utiliser les lignes directrices du VICH (Coopération Internationale sur l'Harmonisation des Exigences Techniques relatives à l'Enregistrement des Médicaments) pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires et encourager les pays à participer aux forums du VICH.
- ii. Pharmacovigilance (PHV) : mettre en place et/ou améliorer la législation existante en matière de PHV conformément aux normes internationales.
- iii. Mettre en place un système de PHV ou un modèle équivalent au niveau national ou sous-régional afin d'assurer la qualité des produits sur le marché (surveillance post-autorisation), tout en étant en mesure de prendre les mesures appropriées en cas de besoin.

- iv. Produits vétérinaires de qualité inférieure aux standards ou falsifiés (PVSF) : augmenter la participation au système d'alerte VSAFE de l'OMSA à au moins 65% des pays membres africains d'ici 2027, que ce soit dans le cadre d'un projet pilote ou d'une mise en œuvre effective.
- v. Vaccins et kits de diagnostic : sensibiliser sur l'adoption des résolutions relatives aux vaccins et au kits de diagnostic.
- vi. Normes et collaboration : développer des actions et des interventions alignées sur les normes et les lignes directrices de l'OMSA pour aborder la RAM et l'accès à des produits vétérinaires de qualité (vaccins, kits de diagnostic, etc.).
- vii. Animaux aquatiques : accroître la disponibilité de produits vétérinaires de qualité pour les animaux aquatiques dans la région (produits pharmaceutiques et vaccins).
- viii. Réduire, Raffiner et Remplacer (3Rs): sensibiliser aux principes des 3Rs et aux méthodes alternatives pour évaluer la sécurité des animaux cibles afin d'assurer leur bien-être.
- ix. Renforcer la capacité des laboratoires à diagnostiquer les maladies parasitaires, la sensibilité et la résistance aux antiparasitaires pour au moins 5 pays d'ici 2028.
- x. Utilisation des anthelminthiques : au moins six pays membres d'ici 2028 doivent mettre en œuvre des lignes directrices de l'OMSA sur les anthelminthiques pour aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez les animaux de pâturage. [Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage.](#)

#### **B. Résistance aux antimicrobiens (RAM)**

- i. Améliorer la collecte de données sur l'utilisation des antimicrobiens
- ii. Mise en œuvre du plan d'action national (PAN) sur la résistance aux antimicrobiens : Soutenir les efforts de la QPT pour contribuer à l'augmentation du nombre de pays de la région africaine dotés de plans d'action nationaux opérationnels, dans au moins 45 pays d'ici fin 2025.
- iii. Utilisation d'antimicrobiens d'importance critique : Suivre les recommandations de la [Liste OMSA des Agents Antimicrobiens Importants en Médecine Vétérinaire](#)
- iv. Réduire l'utilisation d'antimicrobiens considérés comme revêtant une importance critique et une priorité majeure (HPCIA) selon la classification de la Liste des antibiotiques médicalement importants ([Liste de l'OMS](#)).
- v. Interdire l'utilisation des antimicrobiens comme facteur de croissance.
- vi. Prendre en considération <https://vichsec.org/guidelines/pharmaceuticals-pharmaceutical-safety-environmental-safety> sur l'environnement
- vii. Encourager les pays à mettre en place des plans conjoints de surveillance UAM /CAM dans le cadre d'une seule santé.

Nous vous remercions pour votre contribution à l'élaboration de ces recommandations qui serviront de base aux activités de renforcement des capacités pour la période 2025-2027/8.

\*\*\*\*\*

**Rédigé le :** 13/01/2025  
**Révisé le :** 23/01/2025  
**Adopté le :** 10/02/2025